

BTSA Aménagements Paysagers



FORMATION PAR ALTERNANCE

**Diplôme de niveau V**

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

► **Objectifs de la formation**

Le BTSA Aménagements Paysagers permet la maîtrise des techniques de création et les gestes professionnels nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagements mais aussi de gérer un chantier une entreprise de paysage.

INFO

Conditions d'inscription

1. Lien d'inscription sur :

[▶ campus-bougainville.fr](https://campus-bougainville.fr)

2. Suivez les instructions sur la plate-forme d'inscription afin de vous pré-inscrire

3. Information collective

4. Entretien individuel

5. Recherche d'un contrat en alternance

Débouchés

Le titulaire d'un BTSA Aménagements Paysagers occupe un emploi de responsable de chantiers en aménagements paysagers. Il peut exercer son activité soit dans une collectivité, des offices publics ou entreprise d'état, offices HLM, syndic de copropriétés, entreprises espaces verts ou syndicats intercommunaux.

Contenu de la formation

- Etudes préalables d'un aménagement paysagers
- Planification et maîtrise d'oeuvre
- Matières générales appliquées au métier
- Travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- Utilisation de logiciels liés au métier
- Alternance en entreprise

Modalités pédagogiques

- Cours théoriques en face à face, travaux pratiques, visites pédagogiques et alternance en entreprise.

Modalités d'évaluation

- Formation diplômante en épreuves terminales et contrôle continu organisé en épreuves certificatives

Frais de gestion administrative

100€ de frais de gestion hors apprentissage



Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :

 **M. Renaud BRUNEL**
Responsable de formation

À SAVOIR

Conditions d'admission et pré-requis

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans minimum
- ✓ Être salarié(e) (contrat de professionnalisation ou CPF de transition professionnelle)
- ✓ Être titulaire d'un niveau IV
- ✓ Auto-financement

Quelques chiffres

Taux de réussite : 50%
Taux de satisfaction : 76%
Taux d'insertion : 100%



Mise à jour le: 18/01/2024

DURÉE DE FORMATION (heures prévisionnelles)

- ▶ 714 heures de formation en centre de formation et 966 heures (1ère année)
- ▶ 630 heures en centre de formation et 1148 heures (2ème année)

Période : de septembre 2024 à août 2026

www.campus-bougainville.fr

Suivez-nous sur :  **CFPPA UFA Bougainville**

RD 319 - 77257 Brie-Comte-Robert

☎ 01 60 62 33 33

✉ cfppa.brie-comte-robot@educagri.fr